



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr

snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 4 juin 2020 avec la Direction Générale

L'audioconférence a porté sur la situation de la reprise d'activité – la campagne IR- le report des congés 2019 et le mouvement du mutation des Contrôleurs. En outre des précisions sur les modalités d'attribution de la prime Covid ont été demandées par la CGC.

1/ Point sur la reprise d'activité

- La situation des effectifs

Le Directeur Général, M Fournel a établi le bilan de la reprise de l'activité au sein de la DGFIP.

- 60 % des agents sont actuellement en présentiel.
- 20 % en télétravail
- 20 % en ASA (agents fragiles ou pour garde d'enfant).

La force de travail globale de la DGFIP se situe ainsi à près de 80 % de ses capacités.

Ces chiffres cachent des disparités, notamment entre la situation du présentiel à la Centrale (fort taux de télétravail...) et celle du réseau. Le DG indique aussi des différences au sein même des départements franciliens, soumis pourtant aux mêmes contraintes de transports. La délégation d'Ile de France est chargée d'en étudier les raisons.

Le respect des conditions sanitaires est toujours le prérequis pour assurer le présentiel. L'objectif de la DG vise à son augmentation pour améliorer le taux global d'activité. Il y a des endroits où 100 % de présents ne posent pas de problèmes particuliers.

La vigilance de la DG est forte pour éviter « toutes zones de frictions ».

Sur le télétravail, l'objectif n'est pas d'encourager le télétravail à 100 % en raison de l'isolement des agents et de la perte du sens du collectif mais d'encourager la mise en place des rotations.

Cependant durant cette période d'urgence sanitaire les agents dits « fragiles » resteront en télétravail. Par ailleurs le taux des agents en ASA pour garde d'enfants diminue progressivement.

> Point sur le plan de reprise d'activité

Au niveau du plan de reprise d'activité (PRA) et des niveaux de priorités : en phase 1 du déconfinement, 70 % des missions de priorité 2 étaient remplies et 30 % des activités de rang 3.

Actuellement, d'après le DG, nous nous situons à 100 % pour les missions de priorité 2 et l'objectif est de progresser rapidement vers la reprise complète pour les missions de priorité 3.

Si l'urgence sanitaire a été prolongée et si la DGFIP a fait reconduire un certain nombre de dispositions en matière de suspension des délais en matière de contrôle fiscal et de recouvrement, ces différents secteurs doivent également redémarrer progressivement.

> Point sur la situation sanitaire

Le DG souligne aussi la surveillance faite sur le niveau des équipements au sein des unités de travail pour s'assurer qu'il n'y ait pas de risques de rupture dans l'approvisionnement en gel, masques. Cela concerne aussi les sujets des cloisons, de distanciations sociales et du nettoyage.

Concernant le nettoyage les OS ont fait part une nouvelle fois de l'insuffisance de la qualité des prestations, ce que reconnaît le DG. Dans ce domaine il y a un marché national et des marchés locaux. C'est un point à regarder, il y a matière à progresser sur les exigences de qualité que l'on doit avoir et obtenir. Des consignes en ce sens ont été données aux directeurs locaux.

2/ Point sur la campagne IR

Les OS et en particulier la CGC ont demandé un point précis sur la situation de la campagne IR qui se termine dans quelques jours.

Les données : Le niveau des appels téléphoniques journaliers est très élevé, de l'ordre de 100.000/ jour.

Le niveau des télédéclarations est comparable à celui de l'année dernière. En début de campagne, le taux était supérieur à celui de l'an passé mais progressivement nous nous retrouvons au même niveau. Actuellement il y a 400.000 télédéclarations par jour.

Néanmoins pour le DG il subsiste encore 2 interrogations pour connaître précisément la situation :

- la détermination du nombre de contribuables qui tout en étant en déclaration automatique ont quand même télédéclaré ou envoyé des déclarations papier. Nous ne le saurons qu'à la fin de la campagne en exploitant l'ensemble des données.

- le faible niveau de retour de déclarations « papier ». Le fonctionnement de la Poste n'est pas encore optimal et il n'y a pas de stocks dans les SIP. Il est très difficile par la DGFIP de déterminer actuellement l'origine de ce retard.

Le taux des décrochés sont « plutôt bons » selon le Directeur Général.

La date limite de la campagne IR ne sera pas repoussée. Il y aura une tolérance de quelques jours, comme chaque année, pour les déclarations tardives.

Par ailleurs il y a déjà eu plusieurs milliers de rendez-vous physiques ces derniers jours. M. Fournel a demandé que l'on augmente les plages de RV en cette fin de campagne.

La CGC alerte la DG sur le fait qu'une fraction de la population n'a pas intégré le principe de la déclaration automatique et attend l'ouverture des SIP pour obtenir des précisions et déposer. En outre il est à craindre que les flux de contribuables soient très importants à gérer en août - septembre en raison notamment de toutes les modifications familiales (déménagements-divorces...) qui n'ont pu être intégrées dans les déclarations automatiques.

3/ Les reports des congés 2019

La CGC a insisté à de nombreuses reprises lors des différentes audioconférences pour que les agents ne perdent pas leurs congés 2019 non pris avant la date du 3 mai. La CGC a notamment souligné que beaucoup d'agents en présentiels ne pouvaient pas prendre de congé pendant cette période et qu'ils ont très mal pris le fait qu'ils ne pourraient pas les reporter ou les mettre dans le CET. Une solution devait être trouvée.

Le Secrétaire d'Etat, Olivier **DUSSOPT** a rappelé lors de l'audioconférence ministérielle du 3 juin 2020, que son arrêté du 11 mai 2020 prévoit l'abondement du CET des jours de congés 2019 non pris . Cet arrêté s'impose naturellement à la DGFIP.

Pour la CGC la possibilité de créer un CET 2020 pour reporter ces congés et de les prendre plus tard est une avancée même si cela oblige à créer un CET.

La DGFIP étudiera techniquement quelle est la meilleure solution technique à mettre en place est reviendra vers les OS pour faire part de la décision prise

4/ La prime COVID

La note de service 2020/05/1636 précise les modalités de la mise en œuvre de la prime dite « covid ».

Pour rappel, elle concernera 30 % des agents qui ont eu à assumer notamment un surcroît de travail significatif. Ce seuil est un plafond a insisté M. Fournel.

2 taux : un de 1000 € et un de 330€. La fraction des agents qui bénéficieront d'une prime de 1000€ sera strictement inférieure à 30 % du total de la liste proposée.

L'implication, l'intensité et la continuité de la mobilisation de l'agent sera le critère de différenciation entre les 2 taux.

La CGC est intervenue pour faire part de la difficulté pour les chefs de service de rendre dans un délai très court (10 juin) la liste des bénéficiaires. D'autre part elle a demandé qu'une répartition égalitaire par catégorie (A B C) soit possible et que les chefs de service ne soient pas exclus de l'attribution de cette prime par les directions locales. Elle a précisé que les directeurs locaux pouvaient avoir une approche très différente de cette répartition pour les cadres.

Le DG reconnaît que tout n'est pas encore cadré au niveau des départements. Ce n'est pas 30 % pour tout le monde, ce sont des plafonds et les directeurs ont des approches différentes pour répartir et décliner cette prime. La Direction Générale est encore dans une phase où elle n'a pas la vision pour s'assurer d'une harmonisation des pratiques afin qu'il ne subsiste pas

d'erreur manifeste d'appréciation. M Fournel a indiqué qu'il n'était pas favorable à une répartition uniforme de 30 % par catégorie.

5/ Le mouvement des B

Ce sujet a fait l'objet de vives discussions entre les OS et l'administration centrale.

Les OS ont alerté la DG sur le fait que ce mouvement atteint un taux de satisfaction très faible (63%), bien plus faible qu'auparavant et que des situations « ubuesques » apparaissent (à titre d'illustration un agent, promu qui demandait à rester dans le 93 se voyait muter dans le Var). Le gel des postes vacants fige le mouvement. Ce mouvement est défavorable notamment pour les femmes qui se verront dans l'obligation de refuser une promotion en raison d'une affectation incompatible avec leur situation familiale (exemple : garde alternée).

En raison de cas très nombreux d'insatisfaction et d'incohérences, les syndicats ont demandé que ce mouvement soit analysé, revu et modifié en conséquence.

Le DG a rappelé très fermement qu'il n'était pas question de recréer une CAP virtuelle et que le mouvement ne sera pas refait. Des situations particulières pourront éventuellement être réexaminées si des erreurs manifestes apparaissent.

Le sujet égalité homme/femme est pour le DG un sujet très large, pas simple pour éviter toute discrimination . Il méritera d'être développé lors des discussions liées à la définition des Lignes Directrices de Gestion.

6/ Points divers

- liste complémentaires du concours de catégorie C

Le DG a annoncé que 303 lauréats sur la liste complémentaire du concours d'agents C seront appelés.

Ainsi 1 772 nouveaux agents C seront recrutés en 2020.

- Audit sur la gestion de la crise Covid

Le DG informe que l'audit sollicité par la DGFIP concernera également d'autres directions du ministère. Cette prestation est donc un marché géré par le Secrétariat Général. Les titulaires sont Alixio et Socotec. Cet audit consistera à un véritable contrôle sur la réalité et l'efficacité des mesures prises et mises en œuvre dans le cadre du déconfinement. Des visites sur sites auront lieu. Ainsi c'est un marché «Secrétaire d'Etat indique que les ministères économiques et

Données statistiques DGFIP – situation du mercredi 3 juin 2020:

Nombre de cas Covid avérés ou présumés :	192
Nb d'agents présents	53 402(56%)
Nb d'agents en télétravail	19 992 (21%)
Agents en ASA	11 131
Agents physiquement présents dans les SIP	61 %
Force de travail des SIP (présentsiels + télétravail)	76%
Agents physiquement présents dans les centres de contacts	44%
Force de travail des centres de contacts (présentsiels + télétravail)	72 %
Agents physiquement présents dans les SIE	63%
Force de travail des SIE (présentsiels + télétravail)	77%
Agents physiquement présents dans les Trésoreries	66%
Force de travail des Trésoreries	78%
Agents physiquement présents dans les SPF/SPFE	63%
Force de travail des SPF/SPFE	76%
Agents physiquement présents dans les Services du contrôle fiscal	48%
Force de travail dans les Services du contrôle fiscal	80%